



Table

des Actes de l'Etat civil de la Famille Imperiale.

— Acte du mariage civil de Sa Majeste
l'Empereur avec Sa Majeste l'Impératrice. _____ I
le 29 Janvier 1853.

— Acte de Naissance du Prince Imperial. _____ 8
le 16 Mars 1856

— Acte de mariage du Prince Napoleon
avec la Princesses Clotilde Marie Therese
Louise de Savoie. _____ 14
le 27 Fevrier 1859

— Acte du décès de Son Altesse Imperiale
Monseigneur le Prince Jerome Napoleon. _____ 23
le 29 Juin 1860

— Acte de Naissance du Prince Napoleon Louis
Victor Jerome Frederic, fils de S. A. I. Monseigneur
le Prince Napoleon et de S. A. I. Madame la
Princesse Marie Clotilde Napoleon. _____ 26
le 18 Juillet 1862. (1)

— Acte de Naissance du Prince Napoleon Louis
Joseph Jerome, fils de S. A. I. Monseigneur
le Prince Napoleon et de S. A. I. Madame la
Princesse Marie Clotilde Napoleon. _____ 29
le 16 Juillet 1864

— Acte de Naissance de la Princesse Marie Letizia Eugenie
Catherine Adelaide, fille de S. A. I. Monseigneur le Prince
Napoleon et de S. A. I. Madame la Princesse Marie Clotilde
Napoleon. _____ 33

(1) mention du mariage à 14 novembre 1910 à Vercellè (Italie)



Extrait du Sénatus-consulte

portant

Interprétation et Modification de la

Constitution

du 14 Janvier 1852.

du 25 décembre 1852.

Article 8.

Les actes de l'état civil de la famille impériale sont
reçus par le Ministre d'Etat, et transmis, sur un ordre de
l'Empereur, au Sénat, qui en ordonne la transcription sur
ses registres et le dépôt dans ses archives.

Le présent Registre contenant Soixante-dix feuillets
et destiné à recevoir la transcription des Actes de l'Etat civil
de la Famille Impériale, a été ouvert, coté et paraphé
par Nous, Président du Sénat.

Fait au Palais du Sénat le 29 Janvier 1853.

Le Président
F. Troplong

L'an mil huit cent cinquante trois et le vingt-neuf Janvier, Nous Achille Fould, Ministre d'Etat et de la Maison de l'Empereur exerçant les fonctions qui nous sont attribuées par le Senatus Consulte en date du 25 Décembre mil huit cent cinquante deux, assisté de M. Pierre Jules Baroche, Président du Conseil d'Etat désigné à cet effet par Sa Majesté, nous sommes rendu au Palais Impérial des Tuileries en vertu des ordres qui nous ont été adressés par Sa Majesté l'Empereur dans sa lettre close en date du 28 Janvier dont la teneur suit:

« Monsieur Achille Fould, Ministre d'Etat, ayant fixé au Samedi vingt-neuf Janvier le jour de la célébration de notre mariage civil avec Son Excellence Marie Eugénie Guzman, Comtesse de Ceiba, Grande d'Espagne de première Classe, Nous vous faisons cette lettre afin que vous ayez à vous trouver ledit jour à huit heures du soir dans notre Palais des Tuileries pour y remplir les fonctions qui vous sont attribuées par la Constitution, assisté de M. Baroche, Président de Notre Conseil d'Etat que nous désignons à cet effet. »

« Sur ce, Nous sommes votre affectionné. »

« Signé: Napoléon. »

« Au Palais des Tuileries, le 28 Janvier 1853. »

Et étant au Palais des Tuileries à l'heure de huit heures du soir
 Sa Majesté l'Empereur et Son Excellence Eugé-
 nie Guzman, Comtesse de Teba se sont rendus dans
 la salle des Maréchaux et se sont assis sur le Trône Impérial à
 droite et à gauche duquel étaient placés

À droite :

S. A. A. I. I.

Le Prince Jérôme Napoléon,
 Le Prince Napoléon,

À gauche :

S. A. I. la Princesse Mathilde,
 S. E. la Comtesse de Montijo,
 S. E. le Marquis de Valdegamas,
 envoyé extraordinaire et Ministre
 plénipotentiaire de S. M. la Reine des
 Espagnes,
 Le Prince Lucien Bonaparte,
 Le Prince Pierre Bonaparte,
 Le Prince Lucien Murat,
 La Princesse Bacciocchi Camerata,
 La Princesse Murat,

Nous, Achille Fould, Ministre d'Etat et de la Maison de l'Em-
 pereur et Pierre Jules Baroche, Président du conseil d'Etat,
 avertis par le Grand Maître des Cérémonies, nous sommes rendus
 devant le trône à l'effet de procéder en vertu de la lettre close ci-dessus transcrite,
 à la cérémonie du mariage entre Sa Majesté
 l'Empereur

L'Empereur Napoléon III, né à Paris
 le vingt avril 1808 et Son Excellence Marie Eugénie
 GURMAN y Palafox Fernandez de Cordova,
 Leyva y la Cerda, Comtesse de Ceba, de
 Baños de Mora, de Sta Cruz de la Sierra,
 Marquise de Moya de Ardales de Osera,
 Vicomtesse de la Salzada & & Grande d'Espa-
 gne de première Classe, née à Grenade le 5 Mai 1826 fille de
 Son Excellence Cypriano Portocarrero y Palafox, Comte de
 Montijo, & Duc de Peñarenda, Marquis de Val-
 derravano, & Vicomte de Palacios de la Valduerna, &
 Baron de Quinto, & Grand Maréchal de Castille, &
 Grand d'Espagne de première classe, Chevalier de l'Ordre de S^t
 Jean de Jerusalem et de la Légion d'Honneur, décédé à Madrid
 le 15 Mars 1839 et de la Comtesse de Montijo et de Mi-
 randa, Duchesse de Penaranda, Grande d'Espagne
 de première classe, Grand Maitresse honoraire de S. M. la Reine
 des Espagnes, Dame de l'Ordre Royal des Dames Nobles
 de Marie Louise et Dame de la Société d'Honneur et mérite;
 Son Excellence Eugénie GURMAN Comtesse
 de Ceba étant autorisée par Son Excellence la Comtesse
 de Montijo sa Mère et assistée de Son Excellence le Marquis
 de Valdegarnas Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire



de Sa Majesté Isabelle II, Reine des Espagnes.

Où étant, Nous, par les ordres susdits, avons adressé la parole à
Sa Majesté l'Empereur, en ces termes :

Au nom de l'Empereur, Sire, Votre Majesté
Impériale déclare-t-Elle prendre en mariage Son
Excellence Eugénie Guzman Comtesse de Ceba,
ici présente ?

Sa Majesté a répondu :

« Je déclare prendre en mariage Son Excellence
Eugénie Guzman, Comtesse de Ceba, ici présente.

Nous avons ensuite adressé la parole à Son Excellence
Eugénie Guzman Comtesse de Ceba, en ces termes :

Son Excellence déclare-t-Elle prendre en mariage
Sa Majesté l'Empereur Napoléon III ici
présent ?

Son Excellence a répondu :

« Je déclare prendre en mariage l'Empereur
Napoléon III ici présent. »

Alors, Nous, Ministre d'Etat avons fait la déclaration
suivante :

Au nom de l'Empereur, de la Constitution et de la Loi,
nous déclarons que Sa Majesté Impériale Napoléon III et Son
Excellence Eugénie Guzman, Comtesse de Ceba, sont unis en mariage.

P-5

De tout quoi, nous avons dressé et rédigé le présent procès-verbal
 auquel Sa Majesté l'Empereur Napoléon III
 et Sa Majesté l'Impératrice ont apposé leurs
 signatures. Le présent procès-verbal a aussi été signé par les
 Princes et Princesses ci-dessus dénommés, par Son Excellence la Com-
 tesse de Montijo et Son Excellence le Marquis de Valdegamas,
 ainsi que par les témoins désignés par Sa Majesté; puis il
 a été revêtu de notre signature et contresigné par M. Baroche.

Fait au Palais Impérial des Tuileries, les jour, heure et
 an susdits.

Signé : Napoléon,

Eugénie,

La ^(tante) de Montijo Duchesse de
 Peñaranda,

Jérôme Napoléon,

Napoléon Bonaparte,

Mathilde,

Louis Lucien Bonaparte,

Pierre Napoléon Bonaparte,

S. Baciocchi,

L. Murat.

P. J.

Le Marquis de Valdegamas,
 M. Card. de Bonald, Arch. de Lyon,
 Célestin, Card. du Pont, Archev. de Bourges,
 Césaire, Card. Matthieu, Archeveque de
 Besançon,
 Le Cardinal Gousset,
 Ferdinand, Cardinal Donnet, Archeveque
 de Bordeaux,

G^l. Duc d'Ossuna et de l'Infantado, M^l d'Acaña Marquis de
 Bedmar y Escalone, Henry Stuart et Vintimiglia, Comte de
 Galve, Général Alvarez de Toledo,

Abbatucci, Maréchal A de S^t Arnaud, Comte de Persigny,
 Drouyn de Lhuys, Théodore Ducos, de Maupas, P. Magne,
 H. Fortoul, Bineau,

Le Maréchal Reille, Baron de Mackau, Maréchal Vaillant,
 Maréchal Magnan, Le Maréchal de Castellane,

Le Premier Président Troplong, le Président Mesnard,
 Baraguey d'Hilliers, Général Regnaud de S^t Jean d'Angely,
 Général Marquis d'Hautpoul, Baron C. de Lacrosse,

Billault, Schneider, Revel, Rouher,

Général Comte d'Ornano, Duc de Padoue,

Duc de Bassano, Cambacères, le Comte Tascher
de la Pagerie,

Comte de Morny,

Le Ministre d'Etat,

Achille Fould,

Le Président du Conseil d'Etat,

Baroche,

Pour copie conforme de l'Acte transmis au Sénat dans sa
séance du 6 Avril 1853, conformément aux dispositions du Sénatus
consulte du 25 Décembre 1852 et sur l'ordre de Sa Majesté
l'Empereur.

Le Président du Sénat,

Trojan

Le Sénateur Secrétaire du Sénat,

Gon C. de Baroche

P. J.

L'an mil huit cent cinquante-six et le sixième jour du mois de Mars, nous **Achille Fould**, Ministre d'Etat et de la Maison de l'Empereur, exerçant les fonctions qui nous sont attribuées par l'article 8 du Sénatus-consulte du 25 décembre 1852 et par l'article 13 du Statut Impérial du 21 Juin 1853, assisté, en exécution du même Statut, de son Excellence M. Pierre-Jules Baroche, Président du Conseil d'Etat, nous sommes rendu au Palais des Tuileries, en vertu des ordres de Sa Majesté l'Empereur, contenus dans la lettre close, en date du 12 du présent mois, dont la teneur suit :

„ Monsieur Achille Fould, Ministre d'Etat, l'Impératrice,
 „ notre très-chère Epouse, approchant du terme de sa grossesse, Nous
 „ avons ordonné que, dès qu'elle sentira les premières douleurs, vous
 „ soyez averti de vous rendre au Palais des Tuileries, dans le salon qui
 „ nous sera désigné, afin que vous soyez introduit dans la chambre de
 „ l'Impératrice au moment de son accouchement. Notre intention
 „ est, qu'assisté du Président de Notre Conseil d'Etat, vous dressiez
 „ l'acte de naissance conformément à l'article 8 du Sénatus-consulte
 „ du 25 décembre 1852 et à l'article 13 du Statut du 21 Juin 1853.

J. G.

„ Nous avons désigné pour témoins Son Altesse Impériale le
 „ Prince Napoléon et son Altesse le Prince Lucien Murat.

„ Et sur ce, je prie Dieu, Monsieur le Ministre d'Etat, qu'il
 „ vous ait en sa sainte et digne garde.

„ Fait au Palais des Tuileries, le 12 Mars 1856.

„ Napoléon. „

Et étant au Palais des Tuileries à l'heure de deux heures
 du matin, ainsi que Son Altesse Impériale le Prince Napoléon
 et son Altesse le Prince Lucien Murat, témoins désignés et
 mandés par l'Empereur, suivant les lettres closes conçues
 en ces termes :

„ Mon cher Cousin, l'Impératrice, Notre très-chère
 „ Epouse, approchant du terme de sa grossesse, Nous avons
 „ ordonné que, dès qu'Elle sentira les premières douleurs, vous
 „ soyez averti de vous rendre au Palais des Tuileries, dans le
 „ salon réservé aux Princes de la Famille Impériale, afin
 „ que vous soyez introduit dans la chambre de l'Impératrice
 „ au moment de son accouchement. Notre intention est
 „ que vous signiez comme témoin l'acte de naissance.

„ Sur ce, je prie Dieu, mon cher Cousin, qu'il vous
 „ ait en sa sainte et digne garde.

J. G.

„ Fait au Palais des Tuileries, le 12 Mars 1856.

„ Votre affectionné,

„ Napoléon.

„ A Son Altesse Impériale le Prince Napoléon.

„ Mon cher Cousin, l'Impératrice, Notre très-chère Epouse,
 „ approchant du terme de sa grossesse, Nous avons ordonné que, dès
 „ qu'Elle sentira les premières douleurs, vous soyez asseré de soua
 „ rendre au Palais des Tuileries, afin que vous soyez introduit dans
 „ la chambre de l'Impératrice au moment de son accouchement.
 „ Notre intention est que vous signiez comme témoin l'acte de
 „ naissance.

„ Sur ce, je prie Dieu, mon cher Cousin, qu'il vous
 „ ait en sa sainte et digne garde.

„ Fait au Palais des Tuileries, le 12 Mars 1856.

„ Votre affectionné,

„ Napoléon.

„ A Son Altesse le Prince Lucien Murat.

Et son Excellence M. Abbaticci, Garde des Sceaux,
 mandé par l'Empereur, suivant lettre close conçue en
 ces termes:

Monsieur Abbatucci, Garde des Sceaux, l'Impératrice, Notre
 très-chère Epouse, approchant du terme de sa grossesse, Nous avons ordonné
 que, dès qu'elle sentira les premières douleurs, vous soyez assezi de sou-
 rendre au Palais des Tuileries, dans le salon qui vous sera désigné, afin
 que vous soyez introduit dans la chambre de l'Impératrice au moment
 de son accouchement. Notre intention est que vous signiez l'acte de
 naissance qui sera dressé par Notre Ministre d'Etat, conformément à
 l'article 13 du Statut du 21 Juin 1853.

Et sur ce, je prie Dieu, Monsieur le Garde des Sceaux,
 qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Fait au Palais des Tuileries, le 12 Mars 1856.

Napoléon.

Nous, Ministre d'Etat, avons été introduit par ordre de
 Sa Majesté l'Empereur ainsi que Son Altesse Impériale le
 Prince Napoléon et Son Altesse le Prince Lucien
 Murat et Son Excellence le Garde des Sceaux, dans
 la chambre à coucher de Sa Majesté l'Impératrice
 au moment des douleurs qui annonçaient sa prochaine déli-
 vrance; laquelle ayant eu lieu heureusement à trois heures
 un quart du matin, Madame l'amirale Benat, Gouver-
 nante des Enfants de France, nous a présenté, ainsi qu'à

Son Altesse Impériale le Prince Napoléon et à Son Altesse le Prince Lucien Murat et à Son Excellence M. le Garde des Sceaux, par ordre de Sa Majesté l'Empereur, l'Enfant dont Sa Majesté l'Impératrice venait d'être délivrée, lequel nous avons reconnu être du sexe masculin. Et à l'instant nous sommes passés dans le salon de l'Impératrice, où était Sa Majesté l'Empereur, et Sa Majesté nous a déclaré que son intention était que le Prince Impérial reçût les prénoms de Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal sur le registre de l'état de la Famille Impériale, en présence de Son Altesse Impériale Monseigneur le Prince Napoléon et de Son Altesse Monseigneur le Prince Lucien Murat, témoins désignés par Sa Majesté l'Empereur.

Et ont signé audit acte Sa Majesté l'Empereur, les témoins désignés et les Princes et Princesses de la Famille présents, ainsi que Son Excellence le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

Lequel acte a été signé par nous, Ministre d'Etat, et contre-signé par Son Excellence le Président du Conseil d'Etat.

Napoléon.

Napoléon Bonaparte.

L. Murat.

Mathilde.

Le Baciocchi.

Caroline Murat.

J. Murat.

Le^{esse} de Montijo, Duchesse de Renaranda.

Abbatucci.

Achille Fould.

Baroche.

Pour copie conforme de l'acte transmis au Sénat dans sa séance du 27 Mars 1856, conformément aux dispositions du Sénatus-consulte du 25 Décembre 1852, et sur l'ordre de Sa Majesté l'Empereur.

Le Président du Sénat.

Le Sénateur, Secrétaire du Sénat

Don C. de Larospe

J. de Larospe

J. de Larospe

L'an mil huit cent cinquante-neuf, le vingt-septième jour du mois de Février, à neuf heures du soir,

Nous, Achille Fould, Membre du Conseil privé, Ministre d'Etat et de la Maison de l'Empereur, exerçant les fonctions qui Nous sont attribuées par le Sénatus-consulte du 25 décembre mil huit cent cinquante-deux, et par le Statut impérial du vingt et un juin mil huit cent cinquante-trois, assisté, aux termes dudit Statut, de Monsieur Pierre-Jules Baroche, Membre du Conseil privé, Président du Conseil d'Etat,

Nous sommes rendus au Palais des Tuileries, en exécution des ordres de S. Empereur, à l'effet d'y recevoir le dépôt de l'acte religieux dressé en langue latine à Turin, Royaume de Sardaigne, le trente du mois de janvier dernier, par Monseigneur Alexandre, Archevêque et comte de Verceil, ledit acte constatant le mariage célébré le même jour, d'après les ordres de S. Empereur,

Entre Son Altesse Impériale le Prince Napoléon Joseph-Charles-Paul Bonaparte, Fils de Son Altesse Impériale le Prince Jérôme Napoléon, et de défunte Catherine-Dorothee, Princesse Royale de Wurtemberg,

Et Son Altesse Royale Clotilde-Marie-Ehérèse-Louise de Savoie, Princesse de Savoie, fille de Sa Majesté Victor-Emmanuel II, Roi de Sardaigne et de défunte Reine Marie-Adélaïde, Archiduchesse d'Autriche,
Et, étant au Palais des Tuileries, avons trouvé, dans le Salon

J. F.

à Apollon, Sa Majesté l'Empereur et Sa Majesté l'Impératrice, ayant
autour d'Elles:

Son Altesse Impériale le Prince Jérôme Napoléon,

Son Altesse Impériale le Prince Napoléon,

Son Altesse Impériale Madame la Princesse Clotilde,

Son Altesse Impériale Madame la Princesse Mathilde,

Son Altesse Grand'Ducal, Madame la Princesse Marie de Bade,

Duchesse de Hamilton,

Son Altesse le Prince Louis-Lucien Bonaparte,

Leurs Altesces les Princes Louis-Lucien et Joachim Murat,

Leurs Altesces les Princeses Lucien Murat, Joachim Murat

et Anna Murat,

La Grâce le Duc de Hamilton,

M. le marquis Les-de-Villamarina, envoyé extraordinaire et

Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi de Sardaigne;

Leurs Excellences

M. de Royer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

M. le Comte Colonna-Walewski, Sénateur, Ministre des

Affaires étrangères,

M. Delangle, Sénateur, Ministre de l'Intérieur,

M. Magné, Sénateur, Ministre des Finances,

M. le Maréchal Vaillant, Sénateur, Ministre de la Guerre,

M. l'Amiral Hamelin, Sénateur, Ministre de la Marine,

M. Rouland, Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

M. Rouber, Sénateur, Ministre de l'Agriculture, du Commerce

et des Travaux publics,

Son Excellence M. Broplong, Membre du Conseil privé, Président

du Sénat,

Son Excellence M. le Comte de Morny, Membre Du Conseil privé, Prési-
dent Du Corps législatif,

M. le Comte de Lersigny, Membre Du Conseil privé, Sénateur;

Leurs Excellences

M. le Maréchal Comte Randon, Sénateur,

M. l'Amiral de Larceval-Deschênes, Sénateur,

Son Eminence le Cardinal Morlot, Archevêque de Paris, Membre Du
Conseil privé, Sénateur, Grand Aumônier,

Son Excellence M. le Duc de Bassano, Sénateur, Grand Chambellan,

Son Excellence M. le Maréchal Magnan, Sénateur, Grand Veneur,
Commandant l'Armée de Paris, et Commandant Supérieur des divisions du Nord,

Son Excellence M. le Duc de Cambacères, Sénateur, Grand Maître
des Cérémonies,

M. le Général Comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, Vice-
Président Du Sénat, Commandant en Chef de la Garde Impériale,

M. le Général Rolin, Adjudant Du Palais,

M. le Général Comte d'Ornano, Sénateur, Gouverneur des Invalides,

M. le Général marquis de Lascastine, Sénateur, Commandant
Supérieur de la Garde Nationale de la Seine,

M. le général Niel, Sénateur, Aide de camp de S. Empereur,

Et M. le Colonel Franconièrre, premier Aide de Camp de Son
Altesse Impériale Monseigneur le Prince Napoléon,

Témoins de Son Altesse Impériale Monseigneur le Prince
Napoléon;

Et là, en présence des deux augustes Epoux déjà nommés :

Son Altesse Impériale le Prince Napoléon et Son Altesse Im-
périale la Princesse Clotilde, et des deux témoins, le Général Niel et le Colonel
Franconièrre,

Nous avons reçu des mains de Son Excellence Monsieur le Comte Colonna-Walenski, Ministre des Affaires étrangères, la Copie authentique de l'Acte de Mariage dressé à Turin, le trente du mois de Janvier dernier, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Et en avons fait transcrire immédiatement le texte original en langue latine, ainsi que la traduction en langue française sur le Registre des actes de l'Etat civil de la Famille Impériale.

Ledit acte ainsi conçu :

Texte latin.

Alexander, ex Marchionibus d'An-
gennes,
Dei et apostolicæ sedis gratiâ,
Archiepiscopus Vercellensis,
Et Comes Eques Equitatus Supremi
Ordinis Virg. S. S. ab Angelo Salutatae,
Majoribus Insignibus, Reliq. et Ord.
S. S. Mauritiï et Lazari decoratus S. S.
D. N. S. Gregorii Papæ XVI. Prælati
Domesticus ac Solio Pontifico assistens,
Universis et singulis testatum volu-
mus, quemadmodum Nos hac die trigesima
mensis Januarii, anno millesimo vigente-
simo quinquagesimo nono Indictione ro-
mana secunda Eaurinorum Augustæ in
Regia Capella, visis litteris de libertate

Texte français.

Alexandre, des Marquis d'An-
gennes,
Par la Grâce de Dieu et du Saint-Siège
apostolique,
Archevêque et Comte de Verceil, Comman-
deur de l'Ordre de l'Annonciation, Grand-Croix
de l'Ordre de Saint-Maurice et Lazare, Prêlat
Domestique de Sa Sainteté le Pape Gré-
goire XVI, et assistant au Trône ponti-
fical,
Attestons à tous et à chacun que, ce tren-
tième jour du mois de Janvier de l'année
mil huit cent cinquante-neuf, Indiction
romaine deuxième à Turin, dans la Cha-
pelle Royale, sur le vu des licences données
à Paris, le vingt-cinq, pour l'Auguste

P. S.

tum Augusti Sponsi datis Parisiis, die vigesima quinta, tum Augustæ Sponsæ datis in hac Caurinensi civitate die vigesima-octava currentis mensis, omnibus que peractis, sub hora decima matutina cum dimidio in conspectu Augustissimi Regis nostri, Regiæ Celsitudinis Eugénii Emmanuelis Principis Sabaudia-Cariniani et legatorum Napoleonis III, Galliarum Imperatoris, Imperialem Celsitudinem Principem Napoleonem Josephum-Carolum Paulum Bonaparte, Filium Imperialis Celsitudinis Principis Hieronymi Napoleonis, et defunctæ Catharinæ-Sophiæ-Dorotheæ, Principis Wurtembergensis et Regiam Celsitudinem Clothildem-Mariam-Cheresiam-Aloysiam a Sabaudia Principem, Sabaudia filiam Augustissimi Regis nostri Victorii Emmanuelis II, et defunctæ Regiæ Mariæ Adelaïdis, archiducissæ Austriæ; audito Augustorum Sponsorum, hic presentium mutuo consensu, juxta ritum Sanctæ Matris Ecclesiæ, per verba de presenti annuente Excellentissimo ac Reverendo. D. D. Archiepiscopo Caurinensi, invicem desponsavimus, et matrimonio solemniter junximus.

Interfuere ad hæc Illustrissimi et Reverendi

Fiancé, et à Caurin, le vingt-huit du courant pour l'Auguste Fiancée, toutes les formalités accomplies, à dix heures et demie du matin, en présence de notre Auguste Roi, de S. A. R. Eugène Emmanuel, Prince de Savoie-Carignan, et des Délégués de Napoléon III, Empereur des Français, après avoir reçu, conformément aux rites de Notre Sainte Mère l'Eglise, le mutuel consentement, par parole de présent des Augustes Futurs en personne, Nous avons fiancé l'un à l'autre et uni solennellement par mariage, avec l'assentiment de l'excellentissime et Reverendissime Archevêque de Caurin, S. A. I. le Prince Napoléon Joseph-Charles-Paul Bonaparte, Fils de S. A. I. le Prince Jérôme Napoléon, et de défunte Catherine-Sophie-Dorothee, Princesse de Wurtemberg, et S. A. R. Clothilde-Marie-Cherese-Louise de Savoie, Princesse de Savoie, Fille de notre Auguste Roi, Victor-Emmanuel II, et de défunte Reine Marie-Adelaïde, Archiduchesse d'Autriche.

Etaients présents les illustrissimes et

P. S.

D. D. *Iannes-Petrus Lozana*, Episcopus Bugellensis; *Alexander-Octavianus Riccardi*, ex comitibus Netri, Augustissimi Regis Eleemosynarius, Episcopus Savonensis et Naulensis; *Aloysius Nazari*, ex comitibus Calabianæ, augustissimi Regis Eleemosynarius, Senator Regni, Episcopus Casalensis, et *Laurentius-Gulielmus Renaldi*, Episcopus Linaroliensis, Magni Officiales Mauritiani Ordinis insignibus decorati, Cæstes ad præmissa vocati, rogati et adhibiti, adstante magna Cleri Galatini Optimatum, procerumque Regni atque Aulicorum frequentia.

In quorum omnium fidem hæc litteras à Nobis firmatas, Sigillo Nostro Archiepiscopali munitas, et ab infra scripto Notario Apostolico et Camellario Archiepiscopali Cavirinensi in Cancellariam Nostram assumpto subsignatas dedimus Cavirini die, mense, anno et Indictione præmissis.

+ *Alexander*, Archiepiscopus.
J. Berrieto, Not. Apost. et
 Chancellus

Reverendissimes Seigneurs *Jean-Pierre de Lozanne*, Evêque de Biella; *Alexandre-Octavian Riccardi*, des Comtes de Netri, aumônier de S. M., évêque de Savone et de Noli; *Louis Nazari*, des comtes de Calabiane, aumônier de S. M., Sénateur du Royaume, évêque de Casale; et *Laurent-Quillaume Renaldi*, évêque de Lignerol, Grands-officiers de l'Ordre des S. Maurice et Lazare, témoins appelés, demandés et employés pour ce qui précède, en présence d'une nombreuse assistance de Membres du Clergé du Palais, de grands Personnages, de hauts Fonctionnaires du Royaume et de Dignitaires de la Cour.

En foi de quoi Nous avons donné ces lettres, munies de Notre Sceau archevêiscopal, sous le contrescint du Notaire apostolique et Chancelier de l'Archevêché de Curin sousigné, pris pour Notre Chancelier.

Curin, les jour, mois, année et indiction que dessus.

+ *Alexandre*, Archevêque.
J. Berrieto, Notaire apostolique
 et Chancelier.

(Place du Sceau).

J. B.

Cette transcription terminée, et lecture faite de tout ce qui précède, Nous avons clos le présent Procès-verbal, auquel Sa Majesté l'Empereur et Sa Majesté l'Impératrice ont apposé leur signature.

Le présent Procès-verbal a été ensuite signé par les Princes et Princesses ci-dessus dénommés, ainsi que par les personnes désignées par Sa Majesté l'Empereur, ledites personnes également dénommées ci-dessus.

Après quoi il a été revêtu de Notre Signature et contresigné par Monsieur Baroche.

Signé: Napoléon.

Eugénie.

Jérôme Napoléon.

Napoléon Jérôme.

Marie Clotilde.

Mathilde.

Louis-Lucien Bonaparte.

Marie, Princesse de Bade, Duchesse de Hamilton.

L. Murat.

J. Murat.

Hamilton Brancion de Chatelrenault.

Caroline, Princesse Murat.

Anna Murat.

Melcy Berthier, Princesse J. Murat.

Marquis de Villamarina.

E. de Royer.
 Colonna Walewski.
 Delangle.
 Magne.
 Maréchal Vaillant.
 Amiral Hamelin.
 Rouher.
 Troplong.
 Rouland.
 De Morny.
 F de Lesdiguy.
 Comtesse Villamarina del Campo.
 Général Niel.
 Maréchal Comte Randon.
 Cardinal Morlot, Grand Aumônier.
 Duc de Bassano.
 Général Comte Cascher de La Lagerie.
 Général Regnaud d'Angély.
 Maréchal Magnan.
 Cambacérés.
 Amiral Larceval.
 Général d'Ornano.
 Marquis de Lascastine.
 Général Rolin.
 De Franconièrre.

Achille Fould.

J. Baroche.

J

Leur extrait conforme au Registre de l'Etat civil de
la Famille Impériale, déposé aux Archives du Conseil d'Etat, con-
formément au Statut impérial du 21 Juin 1853

Le Ministre,
Président du Conseil d'Etat.

J. Baroche.

Leur copie conforme de l'acte transmis au Sénat
le 9 août 1861, conformément aux dispositions du Sénatus-
consulte du 25 décembre 1852, et sur l'ordre de Sa Majesté
l'Empereur.

Le Président du Sénat,

[Signature]

Le Sénatus-Secrétaire du Sénat,

[Signature]
J. Baroche

[Signature]

[Signature]